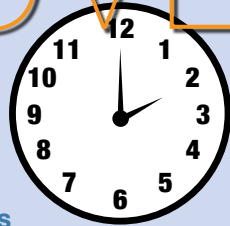


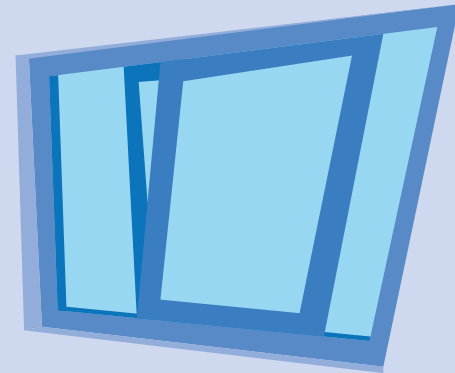
DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES 24-7



Article vedette:
Programme de Travail
partagé – Mesures spéciales
en réponse aux droits de
douane

Dates importantes:
Semaine de la sécurité,
Journée nationale des
patriotes – Nos bureaux
sont fermés

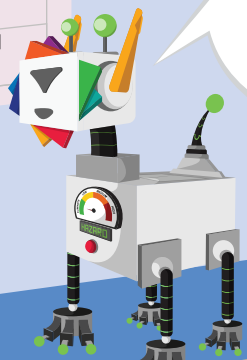


MAI						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Spotty, C'est enfin
la Semaine de la
sécurité !



Yeah! C'est ma
période préférée
de l'année !



Concours du 25e anniversaire

Mises à jour technologiques:
Rapport détaillé de formation, Recherche dans
la bibliothèque, Nouveau modèle de courriel :
Rappels de signature de documents

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section



MISES À JOUR
TECHNOLOGIQUES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE RH



RÉCENTES MISES À
JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
MIEUX-ÊTRE

Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous! Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ !



ALERTE CONCOURS !

Vous cherchez à motiver vos employés à terminer leur formation ?

Ne manquez pas de leur présenter notre concours spécial pour célébrer le 25e anniversaire ! Chaque semaine, nous dissimulons notre logo anniversaire quelque part au sein de Systèmes 24-7. Le premier à repérer le logo, à faire une capture d'écran et à nous l'envoyer par courriel gagne une carte-cadeau de 25 \$ chez Home Hardware ! La seule condition : avoir complété 100 % de sa formation ! Une seule carte-cadeau est à gagner chaque semaine !



Cliquez pour agrandir

Imprimez cette affiche et partagez-la avec vos employés ! Que la chasse commence !!

DATES IMPORTANTES

Semaine de la sécurité

5-10 mai

La Semaine de la sécurité et de la santé est le moment idéal pour les employeurs, les employés, les partenaires et le public pour se concentrer sur l'importance de prévenir les blessures et les maladies au travail, à la maison et dans la communauté.

Pour en savoir plus: <https://www.cchst.ca/events/safety-and-health-week>



Cliquez sur les images pour ouvrir des ressources complémentaires

Journée nationale des patriotes – Nos bureaux sont fermés

16 – 19 mai

Les bureaux de Dunk & Associés/Systèmes 24-7 seront fermés du vendredi 16 mai au lundi 19 mai pour le congé de la Journée nationale des patriotes. Nous reprendrons nos heures régulières le mardi 20 mai.

Nous vous souhaitons un agréable congé en toute sécurité en compagnie de vos proches!



Cliquez sur les images pour ouvrir des ressources complémentaires

MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

AVIS

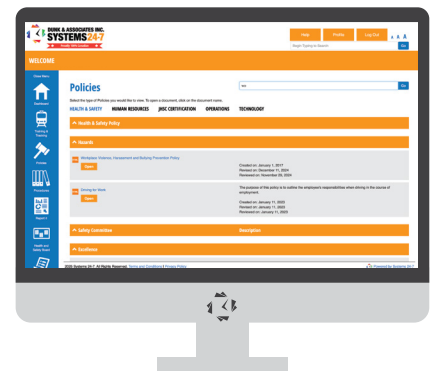
Rapport détaillé de formation

Le rapport détaillé de formation permet maintenant aux utilisateurs qui hébergent leurs formations SCORM sur Systèmes 24-7 de voir la durée que chaque employé consacre à une formation. Petit rappel : Systèmes 24-7 peut héberger des formations au format SCORM! Il suffit d'exporter vos formations en format SCORM 1.2, sous forme de fichier compressé (.zip), pour l'importer dans la plateforme. Pour toute question, consultez votre guide d'administration ou contactez-nous à support@systems24-7.com.



Recherche dans la bibliothèque

La fonction de recherche a été optimisée pour filtrer automatiquement les résultats en fonction de votre saisie. En effectuant une recherche dans un service spécifique de la bibliothèque (par exemple : Politiques – Santé et sécurité), les résultats s'affichent en temps réel, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les employés.



Nouveau modèle de courriel : Rappels de signature de documents

Il est désormais possible d'automatiser l'envoi de rappels par courriel aux employés pour compléter leurs signatures de documents en attente sur Systèmes 24-7, selon la fréquence de votre choix. Vous pouvez également ajouter les gestionnaires en copie pour qu'ils soient tenus informés. Une manière simple et efficace de s'assurer que toutes les signatures en ligne sont complétées à temps.

Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité et de RH sont maintenant disponibles. Connectez-vous à **Systèmes 24-7** et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ/RH

ARTICLE VEDETTE:

Programme de Travail partagé – Mesures spéciales en réponse aux droits de douane

À propos du programme de Travail partagé

Le Travail partagé est un accord entre les employeurs, les employés et le gouvernement du Canada (Service Canada). Le programme de Travail partagé est un programme conçu pour aider les employeurs et les employés à éviter les mises-à-pied lorsque survient un ralentissement temporaire du niveau d'activité normale d'une entreprise indépendamment de la volonté de l'employeur. En vertu d'une entente de Travail partagé, les employés acceptent de réduire temporairement leur horaire de travail — par exemple, en travaillant quatre jours par semaine au lieu de cinq — et reçoivent des prestations partielles d'assurance-emploi (AE) pour compenser la perte de revenu liée aux heures non travaillées. Une fois que la situation économique de l'entreprise s'améliore, les employés retrouvent leur horaire de travail habituel.

Droits de douane

Des mesures spéciales pour le programme du Travail partagé pour soutenir les entreprises affectées par la menace ou à la réalisation potentielle des droits de douane sont en vigueur du 7 mars 2025 au 6 mars 2026. Les mesures spéciales fournissent un support pour les entreprises touchées afin de récupérer et d'éviter les mises-à-pied durant une période de temps spécifique.

Mesures spéciales du Programme de Travail partagé

	Accords de Travail partagé	Droits de douane
Durée de l'accord	<ul style="list-style-type: none">De 6 à 26 semaines. Au besoin, une prolongation jusqu'à 12 semaines peut être demandée.Période d'attente obligatoire lorsque l'accord prend fin ou a été résilié. La durée de la période d'attente est égale au nombre de semaines utilisées dans l'accord précédent.	<ul style="list-style-type: none">Durée maximale de l'accord du Travail partagé allant jusqu'à 76 semainesSuppression de la période d'attente obligatoire entre deux accords
Réduction prévue du travail	<ul style="list-style-type: none">Réduction moyenne des heures de travail doit se situer entre 10 % et 60 % pour la durée de l'accord.	<ul style="list-style-type: none">Réduction des heures supérieure à 60 % pour la durée de l'accord
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none">En activité au Canada depuis 2 ans et plusEmployeurs permanents, à l'annéePlusieurs organisations à but non lucratif et caritative excluesAvoir subi une diminution des activités commerciales d'au moins 10% durant les 6 derniers mois	<ul style="list-style-type: none">En activité au Canada depuis 1 anLes employeurs saisonniers ou cycliquesLes organisations à but non lucratif et caritativeEmployeurs qui subissent une diminution de l'activité de travail au cours des six derniers mois de moins de 10 %

Comment présenter une demande

Pour présenter une demande ou pour obtenir des renseignements sur les mesures spéciales pour le programme de Travail partagé, visitez le Programme de Travail partagé du Gouvernement du Canada. Pour toute question, contactez l'unité de renseignements de Travail partagé pour les employeurs à edsc.dgop.tp.rep-res.ws.pob.esdc@servicecanada.gc.ca.

WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!



INSCRIVEZ-VOUS

Risques saisonniers / Catastrophes naturelles

14 mai 2025 | 13 h 00 - 14 h 00 HAE

Les changements climatiques entraînent une augmentation des catastrophes naturelles et des risques saisonniers. En 2024, nous avons été témoins de tempêtes plus fréquentes et plus violentes et il est très probable que cette tendance se maintienne. Des incendies de forêt aux ouragans, des tornades aux tempêtes de grêle, ces phénomènes nous affectent tous. Joignez-vous à nous pour partager des leçons tirées d'expériences personnelles et pour discuter des meilleures stratégies pour réduire et mieux maîtriser ces risques.

Prêt pour les urgences : Équipement essentiel et plans de sécurité inclusifs

18 juin 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

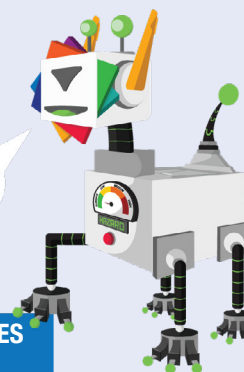
Joignez-vous à nous pour un webinar sur la préparation aux situations d'urgence. Apprenez-en plus sur l'équipement de sécurité essentiel comme les stations de lavage oculaire et les outils de communication, ainsi que sur l'élaboration de plans d'accommodement pour les employés en situation de handicap. Préparez-vous à réagir de manière sécuritaire et inclusive en cas d'urgence



INSCRIVEZ-VOUS

Le calendrier des webinaires 2025 est maintenant disponible. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour réserver votre place – c'est **GRATUIT** !

LISTE DES WEBINAIRES 2025



MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.

Mai

MM

Votre devise du mois:
Vivez dans un état de gratitude

Mes objectifs du mois:

- _____
- _____
- _____
- Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci? OUI NON

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
Notes:						
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

2025 EN COULEURS & INTERACTIF

Télécharger

Mai

MM

Votre devise du mois:
Vivez dans un état de gratitude

Mes objectifs du mois:

- _____
- _____
- _____
- Avez-vous suivi votre devise du mois ce mois-ci? OUI NON

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
Notes:						
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

2025 EN NOIR ET BLANC
(À IMPRIMER)

Télécharger

VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Cliquez sur chaque image pour l'agrandir et la télécharger

SÉCURITÉ D'INFORMATIONS

TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR

Travailler à l'extérieur comporte ses propres dangers. Voici quelques conseils de sécurité à suivre, notamment en ce qui concerne le matériel, le climat, les animaux, les insectes et les autres dangers potentiels. Vous pouvez consulter nos ressources pour savoir à quoi s'attendre en travaillant à l'extérieur.

Sécheresse et chaleur	Animaux sauvages	Insectes nuisibles et autres
<p>Dangers: Crampes, déshydratation, coups de chaleur, épuisement.</p> <p>Prévention: Porter des vêtements légers et à manches longues, boire beaucoup d'eau, éviter de travailler pendant les heures les plus chaudes de la journée.</p>	<p>Dangers: Chutes, coups, morsures, piqûres.</p> <p>Prévention: Porter des vêtements longs et à manches longues, utiliser des gants, éviter de travailler dans des zones à risque.</p>	<p>Dangers: Allergies, gonflement, infections.</p> <p>Prévention: Porter des vêtements longs et à manches longues, utiliser des gants, éviter de travailler dans des zones à risque.</p>

N'OUBLIEZ PAS, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Travail à l'extérieur

PRÉPARATION EN CAS D'URGENCE

TORNADE

Préparation en cas d'urgence
Tornado

FUMÉE DE FEU DE FORÊT

Même si votre ville n'est pas directement touchée par un incendie, la fumée peut avoir une incidence sur la qualité de l'air. L'exposition à la fumée des incendies de forêt peut avoir des effets sur la santé. Voici la qualité de l'air par jour de mois. Voici quelques recommandations:

- Porter un masque N95 pour éviter d'inhaler la fumée.
- Éviter d'effectuer des travaux extérieurs et d'ouvrir les fenêtres.
- Boire beaucoup d'eau et éviter les boissons alcoolisées.
- Éviter de s'exposer à la fumée pendant les heures les plus chaudes de la journée.

Soutenu par Systèmes de 24/7

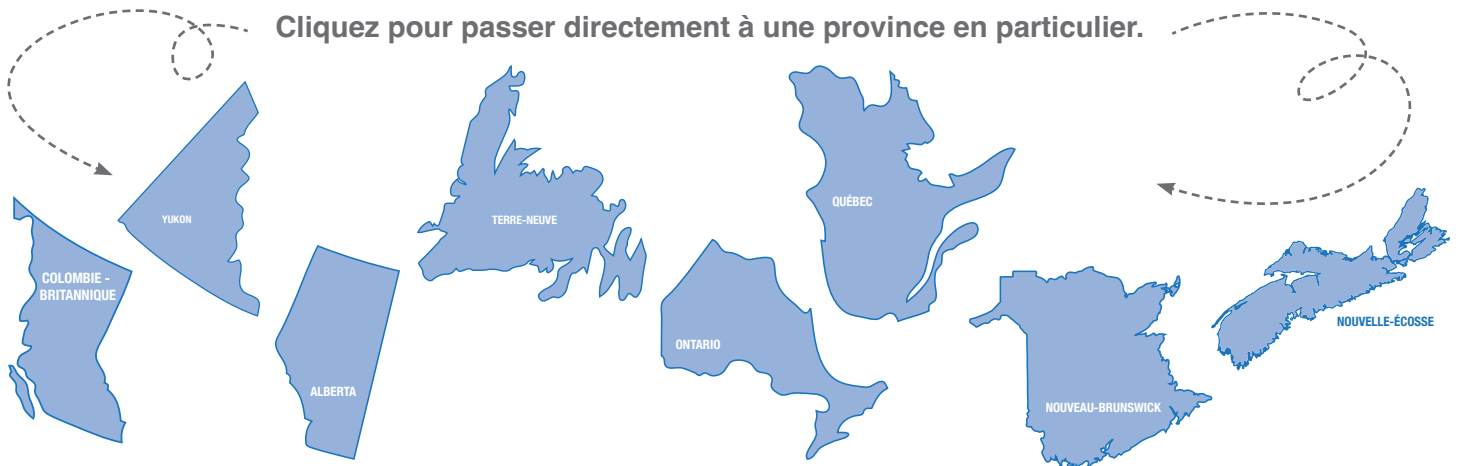
Fumée de feu de forêt

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS

CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

ALBERTA

Règlement temporaire quant au congé pour les réservistes

En prévision du Sommet des dirigeants du G7 qui se tiendra en juin 2025 à Kananaskis, le gouvernement de l'Alberta a adopté un règlement ministériel temporaire. Ce règlement autorise les membres de la Réserve des Forces armées canadiennes résidant en Alberta à prendre un congé pour réservistes afin de soutenir les opérations de sécurité liées à l'événement et contribuer à son succès.

Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour de nombreux réservistes, possiblement unique dans leur carrière. Les employeurs sont donc invités à faire preuve de soutien en accommodant les demandes de congé liées à cette mission particulière.

Ce règlement temporaire est en vigueur du 31 mars au 31 août 2025.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS

CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Hausse du salaire minimum - 1er juin 2025

Le salaire minimum passe de 17.40\$ à 17.85\$ de l'heure. Cette mesure s'inscrit dans la continuité des modifications apportées au printemps 2024 à la Loi sur les normes d'emploi, qui ont rendu obligatoires les hausses salariales annuelles.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er juin 2025.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOUVEAU-BRUNSWICK	
<p>Hausse du salaire minimum - 1er avril 2025 Le salaire minimum passe de 15.30\$ à 15.65 \$ de l'heure.</p>	<p>Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er avril 2025.</p>
<p>Casque de sécurité Travail Sécuritaire NB a émis de nouvelles directives précisant les conditions sous lesquelles l'utilisation d'un système de retenue est obligatoire pour les casques de sécurité. La norme Z94.1-15 de la CSA, stipule qu'un casque de sécurité doit rester en place lorsqu'une force de 12N est exercée vers le haut. Si des conditions existent qui pourraient faire qu'une force est exercée qui est supérieure à celle que le système de suspension peut supporter, un accessoire de retenue est nécessaire.</p>	<p>Pour déterminer si un accessoire est nécessaire, l'employeur doit faire une évaluation des risques des activités que les employés effectuent.</p> <p>Les conditions dont il faut tenir compte comprennent, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vent • La force d'impact possible en travaillant près de machines • Le risque de perdre pied – travailler à partir d'une plate-forme ou d'une échelle • Entrée / Sauvetage dans un espace clos – lorsque l'accès et la sortie sont limités • Activités à risque élevé – travaux d'accès par câble <p>Cliquez ici pour plus de renseignements.</p>

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
TERRE-NEUVE	
<p>Hausse du salaire minimum - 1er avril 2025 Le salaire minimum passe de 15.60\$ à 16,00 \$ de l'heure.</p>	<p>Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er avril 2025.</p>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOUVELLE-ÉCOSSE	
<p>Hausse du salaire minimum - 1er avril 2025 La Nouvelle-Écosse a amorcé la première phase de la plus importante augmentation du salaire minimum de son histoire, en relevant le taux horaire général de 0,50 \$, pour atteindre 15,70 \$. La deuxième phase suivra le 1er octobre, avec une hausse additionnelle de 0,80 \$, ce qui portera le salaire minimum à 16,50 \$ de l'heure.</p>	<p>Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er avril 2025.</p> <p>Assurez-vous d'être prêt à effectuer les mises à jour nécessaires pour la deuxième phase d'ici le 1er octobre 2025.</p>
<p>Modification du congé rémunérés pour violence conjugale En Nouvelle-Écosse, les victimes de violence familiale ou conjugale ont désormais droit à davantage de congés payés. À compter du 1er avril, le congé payé pour les victimes de violence familiale passe de trois à cinq jours,</p>	<p>Les employés ayant au moins trois mois de service ont droit à un congé pour violence conjugale pouvant aller jusqu'à 16 semaines consécutives, en plus de 10 jours supplémentaires qui peuvent être pris de manière consécutive ou intermittente. Cinq de ces jours sont payés et peuvent être utilisés pendant le congé de 16 semaines ou les 10 jours de congé.</p> <p>Assurez-vous de mettre à jour les politiques de votre entreprise concernant les congés afin de refléter ce changement.</p> <p>Veillez également à informer vos employés de leurs nouveaux droits.</p> <p>Si vous êtes un client de Dunk & Associates bénéficiant du service en ressources humaines, votre programme RH a été mis à jour pour refléter cette modification.</p>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
<p>Congé de maladie de longue durée Le 19 décembre 2024, la Loi de 2024 visant à œuvrer pour les travailleurs, six a reçu la sanction royale. Cette loi prévoit l'ajout d'un nouveau congé non rémunéré pour maladie de longue durée à la Loi sur les normes d'emploi (LNE). Cette nouvelle disposition entrera en vigueur le 19 juin 2025.</p>	<p>À partir du 19 juin 2025, les employés admissibles auront droit à un congé non payé pour maladie grave pouvant aller jusqu'à 27 semaines sur une période de 52 semaines.</p> <p>Assurez-vous de mettre à jour les politiques de votre entreprise concernant les congés afin de tenir compte de ce nouveau congé.</p> <p>De plus, veillez à ce que les employés soient informés de leurs nouveaux droits.</p> <p>Si vous êtes un client de Dunk & Associates bénéficiant des services en ressources humaines, votre programme RH sera mis à jour pour refléter ces modifications.</p>

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
QUÉBEC	
<p>Hausse du salaire minimum - 1er mai 2025 Dès le 1er mai 2025, le salaire minimum au Québec passe de 15,75\$ à 16,10 \$ de l'heure.</p>	<p>Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er mai 2025.</p>

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
YUKON	
<p>Hausse du salaire minimum - 1er avril 2025 Dès le 1er avril 2025, le salaire minimum au Yukon passe de 17.59\$ à 17.94 \$ de l'heure.</p>	<p>Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er avril 2025.</p>
<p>Le gouvernement du Yukon sollicite l'avis du public sur les améliorations proposées à la Loi sur les droits de la personne La Commission des droits de la personne du Yukon a demandé au gouvernement du Yukon d'apporter certaines modifications à la Loi sur les droits de la personne lesquels s'ajoutent à plusieurs autres modifications potentielles. Il s'agirait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De clarifier la signification de « discrimination systémique »; • De clarifier le champ d'application de l'obligation d'adaptation; • De permettre à la Commission d'enquêter sur les plaintes de représailles et de rendre l'auteur de l'acte passible de dommages-intérêts; • De préciser les situations où la discrimination en faveur des membres de sa famille est permise. 	<p>Government of Yukon seeks public input on improvements to the Human Rights Act Les commentaires du public aideront le gouvernement à comprendre les répercussions que pourraient avoir ces changements sur la population yukonnaise et à décider de les adopter ou d'en envisager d'autres.</p> <p>Les Yukonnaises et les Yukonnais ont jusqu'au 10 mai 2025 pour répondre au sondage en ligne.</p>



SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
YUKON	
<p>Remboursement des congés de maladie payés</p> <p>Le remboursement des congés de maladie payés prévoit jusqu'à 40 heures de salaire pour les travailleurs et travailleuses admissibles qui ne peuvent pas travailler pour cause de maladie ou de blessure non couverte par une loi, une prestation ou un programme.</p> <p>Étapes à suivre:</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'employé informe son employeur qu'il a besoin de prendre un congé de maladie payé.2. L'employé utilise les congés de maladie payés mis à sa disposition par son employeur.3. Si l'employé a besoin de prolonger son congé au-delà du nombre de journées payées par son employeur, l'employeur approuve ces congés supplémentaires et les paye à l'employé.4. L'employeur soumet une demande de remboursement pour congés de maladie payés accompagnée des pièces justificatives dans les 30 jours suivant la période de congé de maladie visée.5. Le programme de remboursement des congés de maladie payés rembourse à l'employeur le montant versé à l'employé pour la prolongation de son congé.	<p>Vous pourriez recevoir un remboursement équivalent jusqu'à 40 heures de salaire par employé par année:</p> <ul style="list-style-type: none">• Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025• Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 <p>Les employeurs établis au Yukon peuvent faire une demande de remboursement des congés de maladie payés.</p> <p>L'employé doit satisfaire aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recevoir un salaire horaire normal inférieur ou égal au salaire horaire moyen du secteur privé du Yukon, soit 33,94 \$ l'heure;• Résider au Yukon;• Être titulaire d'une carte d'assurance-santé du Yukon valide; et• Voir travaillé pour l'employeur pendant au moins 90 jours consécutifs au cours de l'année précédant le premier jour de congé. Les personnes occupant un emploi saisonnier et qui résident au Yukon (comme les étudiants et les étudiantes universitaires) peuvent compter les jours travaillés au cours de la saison précédente. <p>L'employeur doit:</p> <ul style="list-style-type: none">• Opérer une entreprise établie au Yukon qui répond à 3 des critères suivants :<ul style="list-style-type: none">• Avoir un bureau avec une adresse municipale au Yukon;• Être assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu du Yukon;• Être enregistrée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions ou la Loi sur les dénominations sociales et les sociétés de personnes, le cas échéant;• Être titulaire d'une licence commerciale municipale en règle, le cas échéant;• Le nom de l'entreprise doit être enregistré en bonne et due forme auprès de la Direction des entreprises, associations et coopératives du gouvernement du Yukon; et• Respecter les dispositions de la Loi sur les normes d'emploi. <p>Cliquez ici pour plus d'informations sur le programme ou envoyez un courriel à ecdev@yukon.ca ou contactez le 867-456-3803 ou le 1-800-661-0408, poste 3803 (sans frais).</p>

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

